

## Le casuel du mariage

Voilà un terme que vous ne connaissez peut-être pas. Il s'agit d'une contribution donnée lors d'un baptême, d'un mariage ou de funérailles. C'est un don ponctuel au moment des grands événements de la vie chrétienne.

Cette offrande permet à la paroisse de vivre et c'est même essentiel pour elle.

Pour votre mariage, vous pouvez donner selon votre appréciation et votre budget. En Savoie, nous proposons une fourchette qui va de 250 euros à 800 euros. Si votre mariage religieux est important pour vous, vous jugerez par vous-même si cette proposition est disproportionnée par rapport au reste des frais de la noce.

Cette contribution est à transmettre à la paroisse de votre mariage religieux et si vous faites un chèque, l'ordre est le suivant : paroisse.

Merci de permettre à l'Eglise de continuer sa mission.

P. Michel Euler  
Curé de la paroisse